



**Aux parents des élèves de
l'enseignement communal**

Service Finances – dossier traité par : François-Xavier GENICOT
Tél. : 02/634.18.04 ou 02/634.04.98 – administration@lasne.be
Nos réf. : 86570 / -1.851.12
Annexe(s) :

Lasne, le 13-02-2020

Objet: application APSchool

Madame, Monsieur,

Le Pouvoir organisateur des écoles communales de Lasne vous informe qu'à partir du mois de mars, la plateforme APSchool sera mise en application dans les écoles communales. Ce nouveau système de paiement online vous permettra, notamment, de gérer les transactions financières de votre enfant au sein de l'établissement scolaire. C'est le service Finances de l'Administration communale qui sera désormais en charge de cette compétence en matière de gestion financière au sein des écoles communales.

Dès réception des codes d'activation par mail, nous vous invitons à vous familiariser avec ce portail. Les avantages de cette plateforme sont multiples. Ce système simple et intuitif permet une communication facilitée avec les écoles ainsi qu'un moyen de paiement et de réservation automatisés par Internet. Les usagers ont également l'occasion de prendre connaissance de l'historique de l'ensemble de leurs transactions. Cette nouvelle organisation implique également une réduction des tâches administratives ainsi qu'une circulation d'argent réduite au sein des écoles.

Nous attirons votre attention sur le fait que les repas chauds, garderies, piscines et autres frais scolaires du mois de mars seront déjà pris en charge financièrement via ce nouveau système. Nous vous encourageons donc vivement à alimenter, dès réception des codes d'activation, le compte de votre enfant afin de pouvoir réserver les prestations souhaitées pour celui-ci via la plateforme.

Les modalités pratiques et d'usage de ce système sont explicitées dans l'annexe de ce document.

Les principaux frais scolaires sont repris dans des règlements redevances votés par le Conseil communal en date du 12 novembre 2019.



Rappel des différents montants :

- ❖ Entrée piscine :
 - 4,00 € par entrée et par enfant
- ❖ Potage et repas scolaire :
 - 0,50 € par potage
 - 3,20 € par repas école maternelle
 - 3,40 € par repas école primaire
- ❖ Garderies :
 - 140,00 € /an pour le 1^{er} enfant du ménage
 - 90,00 € / an pour les autres enfants du ménage (par enfant)
- ❖ Autres frais scolaires :
 - Dépendant des activités proposées

Les paiements se font exclusivement en ligne par l'intermédiaire de la plateforme APSchool que ce soit à l'aide d'une carte « Maestro » ou d'une carte de crédit (Visa et Mastercard uniquement). Nous vous informons que lorsque votre solde est inférieur à 5,00 €, vous recevez un mail de la plateforme vous invitant à recharger le compte de votre enfant.

Les prestations souhaitées pour l'enfant (repas chauds, garderies,...) doivent être réservées, et par conséquent payées, 10 jours avant la fin du mois précédent.

Afin de clôturer les comptes de l'ancien système, les garderies et entrées piscine pour les mois de janvier et février 2020 sont à payer via la plateforme sous l'onglet « event ».

L'Administration communale de Lasne met tout en œuvre pour protéger la vie privée des personnes et assurer la sécurité de leurs données personnelles. L'Administration communale de Lasne (Place communale 1 à 1380 Lasne) est le responsable du traitement des données. L'Administration communale de Lasne rassemble et traite vos données personnelles conformément à la législation belge (loi du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et européenne sur la protection de la vie privée, dont le Règlement Général sur la Protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Conformément à ces législations, vous avez signé en début d'année scolaire ou lors de l'inscription de votre enfant une lettre de consentement autorisant le responsable du traitement des données à traité dans le cadre de la gestion scolaire vos données personnelles et celles de vos enfants scolarisés dans une des écoles communales. Le responsable du traitement des données (Administration communale de Lasne) introduira les données personnelles strictement nécessaires pour activer l'application APSchool. Seuls les directions d'écoles et les employés du service Finances de l'Administration communale de Lasne auront accès aux données personnelles encodées dans l'application APSchool dans le cadre de l'exercice correct de leurs missions. La société APKiosk est le sous-traitant et répond aux normes RGPD.



Province du Brabant wallon - Arrondissement de Nivelles
Commune de LASNE

Les données personnelles seront conservées dans l'application APShool le temps de la scolarité de votre enfant dans une des écoles communales. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et celles de vos enfants et au besoin, le droit de les adapter ou de les corriger. Vous pouvez faire corriger certaines données personnelles (adresse postale, adresse mail).

Comme utilisateur de l'application APSSchool, vous serez seul responsable de votre login et de votre mot de passe. Nous vous demandons de travailler dans un environnement informatique correctement sécurisé.

Pour toute demande ou plainte relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de l'Administration communale de Lasne :

Emmanuelle DERVILLE – DPO
Place communale 1
1380 Lasne
dpo@lasne.be

Pour toute plainte, vous pouvez également vous adresser à l'autorité de contrôle compétente :

APD – Autorité de protection des données
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
contact@apd.gba.be

En vous remerciant pour la confiance que vous témoignez au Pouvoir organisateur des écoles de Lasne, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général ff,

Noémie GENEAU.

L'Echevin de l'Enseignement,

Virginie PONCELET.

Le Bourgmestre,

Laurence ROTTHIER.

